

# Mode d'emploi vote électronique au niveau ministériel

Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

## ÉTAPE 1 - Activation de son espace électeur-trice



Le 13 octobre, vous avez reçu un mail sur votre adresse professionnelle contenant un bouton à usage unique.

Si vous n'avez rien reçu, il suffit d'aller sur le portail fait à cet effet : [www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)  
**identifiant** = mon adresse pro en minuscules + clic sur « réassort » du mot de passe et validation par le lien reçu à mon adresse pro

Pour créer votre « mot de passe » électeur-trice : 12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial).

Choisir une question défi : (Par ex : Couleur de ma 1<sup>re</sup> voiture ?) et j'enregistre ma réponse secrète. Cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception de la notice.

**Votre mail pro n'est pas reconnu ?** Je consulte l'annuaire des agents pour voir si l'administration ne m'a pas attribué un autre mail pro que celui que je connais : <https://aaa.phm.education.gouv.fr/aaa/> ou, le cas échéant vous accédez à cette nouvelle adresse par le webmail de mon académie (<https://www.education.gouv.fr/la-messagerie-professionnelle-3446>) en cliquant sur mot de passe oublié et en renseignant votre NUMEN.

**Vous tournez en boucle entre le portail et l'adresse pro sans pouvoir accéder à l'espace électeur-trice ?** C'est un problème de cache : vous devez retenter depuis une fenêtre de navigation privée.

**Vous rencontrez une autre difficulté ?** Vous devez contacter l'assistance : <https://oxiforms.com/?VtokF>

## ÉTAPE 2 - Réception de la notice de vote



Cette notice contient votre « code de vote », il est confidentiel et personnel. Vous l'avez reçu par voie postale à votre adresse personnelle.

**Vous n'avez pas reçu la notice, ou vous l'avez égarée ?** La fonction de « réassort » permet de récupérer un nouveau code de vote depuis le portail élections jusqu'à la clôture du vote.

## ÉTAPE 3 - Vote entre le 1er et le 8 décembre à 17h



Vous devez vous connecter depuis le portail élections :

[www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)

Identifiant  
Mail pro

+

Mot de passe  
Que vous avez créé

Dans votre espace électeur-trice, cliquez sur le bouton « JE VOTE » puis indiquez votre code de vote

+

Code de vote  
Sur la notice reçue chez vous

Pour finir, vous votez pour tous les scrutins qui vous sont proposés.

Vous ne voyez pas vos scrutins d'établissement (CSA...) c'est normal, soit parce que le vote est organisé à l'urne, soit parce que vous votez sur une autre plateforme de vote électronique.